

[Text]

Le président: Si vous êtes d'accord, eh bien oui, je n'ai pas d'objection.

M. Clermont: Alors je vais céder mon tour à M. Côté.

Le président: Monsieur Côté.

M. Côté: Merci, monsieur le président.

Je m'adresse toujours à M. Heney. Je pense que tout à l'heure je n'ai pas été tout à fait bien compris. Dans le texte que le ministre nous a lu hier, il est écrit:

«... l'entreposage et l'utilisation des céréales fourragères et des fourrages.»

En expression rurale, «dans l'entreposage des céréales fourragères et des fourrages», là on entre dans l'ensilage donné directement au bétail, dans l'ensilage récolté sur la ferme et entreposé. Est-ce que c'est ainsi que cela doit se comprendre?

«céréales fourragères et des fourrages.»

Mr. Heney: The one program, the first one the Deputy indicated there was difficulty with, is aimed at the individual producer and his ability to store feed grains, to dry feed grains, to improve the harvesting of feed grains, and to make him a more efficient animal-agriculture producer within the area of his ability to feed those animals, whereas the Ste-Rosalie program is not aimed at the producer but at...

Mr. Côté: It is all right for Ste-Rosalie, it is just for the second.

• 1605

Hier, mon collègue, M. Caron, a posé une question qui m'agace un peu. Vous semblez avoir des problèmes avec la province au sujet du programme particulier. Il voulait savoir qui va décider. Personnellement, je suis un agriculteur; je vais aller voir les agronomes de ma région et eux vont décider si oui ou non je suis éligible. Si je suis éligible, et supposons que l'accord entre le fédéral et le provincial est conclu et que tout se termine pour le mieux, le gouvernement fédéral me donnera une subvention, mais la décision sera prise par le ministère de l'Agriculture de la province, n'est-ce pas? Hier, la question posée l'a été dans ce sens-là. Je crains que ce soit comme dans le domaine de l'industrie laitière. Dans le domaine de l'industrie laitière, on payait d'abord, puis on paie encore, mais on avait le contrôle de la distribution des quotas de lait. Aujourd'hui on ne l'a plus. On l'a donné ce contrôle-là aux provinces. Alors, le résultat est que nous payons pendant que les provinces s'en lavent les mains. Et quand tout va mal les provinces disent aux agriculteurs: Ça dépend du fédéral. C'est là ma crainte. Selon vous, ma crainte est-elle mal fondée? Si les fonctionnaires provinciaux décident mais que le fédéral paie, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral va avoir le bébé dans les bras avec tous ses maux, mais il n'aura pas le Castoria pour guérir ces maux.

Mr. Heney: The key to control, as far as the federal government is concerned, is that the criteria of eligibility for individual producers to participate in the program will be criteria that have been established and agreed to by Ottawa and by the provincial government. But then each individual producer application will be assessed against those criteria and

[Translation]

The Chairman: If you are agreed on it, yes, I have no objection.

Mr. Clermont: Then I will let Mr. Côté take my turn.

The Chairman: Mr. Côté.

Mr. Côté: Thank you, Mr. Chairman.

I will address my question to Mr. Heney. I do not think I made myself quite clear before. In the text the Minister read yesterday, it says:

... the storage and use of feed grains and forage.

in rural areas, the expression «storage of feed grain and forage» means ensilage which is directly fed to the animals, ensilage which is cut on the farm and then stored. Is that what is meant by

... feed grain and forage ...

M. Heney: Le premier programme dont le sous-ministre disait qu'il provoquait certains problèmes vise le producteur individuel et les possibilités qu'il a de récolter, sécher et entreposer les grains fourragers de façon à ce qu'il puisse rentabiliser davantage l'élevage d'animaux en réussissant à les nourrir lui-même tandis que le programme de Sainte-Rosalie ne vise pas le producteur, mais...

M. Côté: Pour Sainte-Rosalie, cela va, c'est tout simplement pour le deuxième.

Yesterday, my colleague, Mr. Caron, put a question which has been bothering me. You seem to have problems with the province on this particular program. He wanted to know who had the power to decide. I am a farmer myself; and I shall simply see the agrologists in my area, and they can decide whether or not I am eligible. If I am eligible, supposing that the agreement between the federal and provincial government is concluded for the better, the federal government will give me a subsidy, but the decision will be taken by the provincial Department of Agriculture, is it not? This was the gist of the question put yesterday. I think the situation is similar to that of the dairy industry. In the dairy industry, we paid first, and we are still paying, but at least there was federal control in the distribution of milk quotas. Today this no longer exists. This control has been given over to the provinces. The result has been that the federal level is still paying, while the provinces have remained indifferent. And when things go wrong, the provinces tell the farmers: it is a federal matter. That is what I am afraid will happen. In your opinion, is my fear baseless? If the provincial officials must make the decisions and the federal level pay, I feel the federal government is going to be stuck with the baby's belly ache but will not have the medicine to cure it.

M. Heney: Quant au gouvernement fédéral, la clé du contrôle est les critères d'éligibilité des producteurs individuels qui peuvent participer au programme et les critères seront ceux établis conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Alors, la demande de chaque producteur sera évaluée contre ces critères, et la décision d'appuyer ou non